



14ème législature

Question N° : 103154	De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique > santé	Tête d'analyse > politique de la santé	Analyse > broncho-fibroscopie. développement.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le retard pris dans la validation de la pratique chirurgicale de la broncho-fibroscopie, pratique déjà couramment utilisée dans d'autres pays. Prévue pour 2016, cette autorisation a été reportée à plus tard. Or cette pratique est la seule qui puisse soigner efficacement les personnes souffrant d'emphysème par isolation de la zone emphysemateuse des poumons. Son coût exclut pour les citoyens la possibilité d'y avoir recours à l'étranger sans remboursement. Aussi, il souhaite savoir dans quel délai cette pratique peut être validée en France.